

AMENDEMENT N° 3
sur le BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015
présenté par le groupe EELV

Eléments de l'architecture fonctionnelle concernés par l'amendement :

Secteur d'activité : 24 - CULTURE
Domaine : 242 - Politique des publics : diffusion et maillage du territoire
Programme : 2425 - Développement territorial de la culture
Opérations : 24254 - Autres opérations de développement local
Opérations : 24258 (Création) - Création et rénovation de salle de spectacle

Pour information, pages du rapport du Président concernées par l'amendement :

60, 165,171

Exposé des motifs :

Il s'agit de soutenir le projet de reprise du *Bateau Ivre* (salle de spectacle tourangelle) par le collectif *Ohé du bateau*. Ce dernier propose un projet coopératif nommé « La distillerie culturelle » basé sur l'implication des citoyens amateurs d'art et de culture, des professionnels et des financeurs. Il allie le champ culturel au principe de l'économie sociale et solidaire dans son fonctionnement (en « Labos »), sa gouvernance (en collège, sur la base d'un homme = une voix) ou encore sa forme juridique (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). L'originalité du projet artistique réside dans l'élaboration collective de sa programmation ainsi que dans l'ambition d'en faire un lieu de diffusion « mutualisable » par différentes compagnies, différentes formes d'arts, différents genres académiques et non-académiques (slam, hip-hop, café-théâtre, cinéma documentaire, cinéma de genre, vidéo, etc.).

Dans ce patrimoine du paysage culturel tourangeau, dernière salle de spectacle de moyenne jauge en cœur de ville, lieu intimiste, le collectif présente un projet accessible et ouvert à celles et ceux (artistes comme spectateurs) qui ont du mal à trouver leur place dans les grandes institutions.

La reprise du Bateau Ivre répondrait à un double enjeu territorial correspondant aux points 11.2 et 13.1 du document « Ambitions 2020 » du bassin de vie de Tours. Elle vise d'une part à renforcer l'offre d'équipements culturels structurants par le développement et la réhabilitation de lieu reconnu. Et elle permettrait d'autre part d'amplifier l'offre culturelle en soutenant, dans un cadre coopératif, les créations dans les domaines du spectacle vivant.

Il est donc proposé un soutien exceptionnel de 400 000 € répartis comme tel :

- 300 000 € en investissement pour les travaux de mise aux normes du lieu ;
- 50 000 € en investissement par une prise de capital social dans la SCIC ;
- 50 000 € pour la première année de fonctionnement.

Chapitres budgétaires : 903 et 933 - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	
Proposition figurant dans le rapport du président	Modification proposée
Montant des CP en dépenses d'investissement : Total crédits : 0,00 € (nouvelle ligne)	+350 000,00 €
Montant des CP en dépenses de fonctionnement : Total crédits : 90 000,00 €	+ 50 000,00 €
TOTAL :	+400 000,00 €